

VOLET	EXIGENCES	SUIVI RECOMMANDATIONS APRES DEUXIEME VALIDATION	OBJECTIFS PRINCIPAUX	ACTIVITES	INDICATEURS	2023				ETAT D'AVANCEMENT	DELAI D'EXECUTION	RESPONSABLES	BUDGET CONSOLIDE (en MGA)				SOUS-COMITE EN CHARGE	ACTIONS: QUI	SITUATION JANVIER 2023	A FAIRE	ECHEANCE
						Q1	Q2	Q3	Q4				ETAT		BAILLEURS						
													ETAT (115 000 000Ar)	MMRS (281 000 000 Ar)	BAILLEURS	TOTAL					
1.4 Gouvernance du Groupe Multipartite	Conformément à l'Exigence 1.4.b.vii, le Groupe multipartite devra veiller à ce que ses réunions soient annoncées suffisamment à l'avance et que les documents soient diffusés bien avant leur discussion et leur adoption éventuelle, ce afin de garantir que les membres du GMP soient à même de remplir leurs obligations. Conformément à l'Exigence 1.4.b.viii, le Groupe multipartite doit conserver des procès-verbaux de ses débats et de ses décisions. Afin de renforcer la mise en œuvre, le GMP est invité à mettre ces documents à la disposition du public sur son site internet. Il serait souhaitable que le Groupe multipartite fasse en sorte que ses réunions soient planifiées à l'avance, qu'elles aient lieu à une fréquence raisonnable et qu'elles traitent de questions clés du suivi de la mise en œuvre de l'ITIE. Le GMP est invité à s'assurer que tous les écarts constatés par rapport à ses Termes de Référence soient consignés de façon transparente. Le collège du gouvernement et celui de la société civile sont invités à veiller à ce que la participation de leurs représentants aux réunions du Groupe multipartite soit régulière et suffisamment fréquente pour que le GMP soit à même de prendre des décisions et d'en assurer le suivi. Quant aux représentants des entreprises, il serait bénéfique qu'ils réexaminent les points de vue et positions des sous-collèges pétrolier et gazier au GMP pour veiller à ce qu'ils reflètent bien ceux de l'industrie.	Confirmer le prorogation du mandat du Comité National	1.4-1	Tenir une réunion du Comité National pour valider la prorogation du mandat des membres.	Arrete de nomination des membres de l'ITIE					FAIT	-	Champion, Entites Origines, CN									
		1.4-2	Prévoir à l'avance le calendrier des réunions du CN en fonction des activités en cours afin de respecter les délais de convocation	Calendrier de réunions					EN COURS	Q1 2023	SE, CN										
		1.4-3	Organiser des réunions sur la situation de la mise œuvre de l'ITIE et les écarts par rapport aux TGR du CN	PV de réunions du CN					EN ATTENTE	Q1 2023	SE, CN										
		1.4-4	Assurer le bon fonctionnement du Secrétariat Exécutif	Paiement des salaires, fournitures de bureau, frais de communications...					EN ATTENTE	Q1 2023	CN, Champion, SE	149 300 000	90 016 000	239 316 000							
		1.4-5	Assurer que les PV de réunion soient disponibles en ligne	Mise en ligne des PV					EN ATTENTE	PRIORITE Q1 2023	SE, CN					CSSE, SE, COSC (1), CIE (1)					
		1.4-6	Assurer la liaison avec le Secrétariat International ETI	Paiement de la participation de Madagascar (impayés antérieurs effacés par l'ITIE International)					EN ATTENTE	Q1 2023	SE, CN	90 000 000		90 000 000							
		1.4-7	Harmoniser le financement avec les bailleurs et les partenaires techniques et financiers	Financement des activités du PTA 2022 - 2023					EN COURS	Q1 2023	Champion, MEF, SE, CN, PTF										
		1.4-8	Publier les informations sur le site web de l'ETI, BCMM, OMNIS	Publications sur les trois sites					EN ATTENTE	Q2 2023	MMRS, BCMM, OMNIS, SE										
		1.4-9	Tenir une réunion du Comité National pour discuter de son mandat par rapport aux réformes légales et réglementaires en cours et suivant les résultats de la 2e validation.	PV de réunions					EN ATTENTE	Q2 2023	SE, CN										
		1.4-10	Proposer au champion le mandat de l'ITIE sur les comités de réforme légale et réglementaire, telles que la modification du Code minier	Mandat du champion					EN ATTENTE	Q2 2023	SE, CN, Champion										
2.1 Cadre légal et régime fiscal		Améliorer la compréhension du cadre légal et du régime fiscal régissant le secteur extractif	2.1-1	Suivre les recommandations du rapport de diagnostic du Bureau du Cadastre Minier (BCMM)	Description du processus de transfert ou d'octroi de la licence					EN ATTENTE	Q2 2023	MMRS, BCMM, OMNIS, SE									
		2.1-2	Divulguer les informations sur le processus statutaire afférent au transfert de licences dans le secteur pétrolier, gazier et minier	Divulgation systématique par le biais du site de l'OMNIS et du BCMM					EN ATTENTE	Q2 2023	MMRS, BCMM, OMNIS, SE										
2.2 Octroi des licences et des contrats	Conformément à l'Exigence 2.2, Madagascar devra publier des informations sur le processus statutaire afférent au transfert de licences dans le secteur pétrolier et gazier, ainsi qu'une évaluation des éventuels écarts non négligeables en pratique qui pourraient exister dans le cadre des transferts de licences d'exploitation pétrolière et gazière, aussi bien que minière. Il serait souhaitable que Madagascar donne systématiquement la priorité à la divulgation de telles informations par le biais des sites Internet de l'OMNIS et du BCMM. Afin de renforcer la mise en œuvre, il serait souhaitable que Madagascar s'appuie sur les Rapports et recommandations ITIE visant à améliorer la gestion des licences d'exploitation minière, notamment en fixant, pour l'octroi et le transfert des licences, des critères techniques et financiers normalisés, clairs et accessibles au public. Le Groupe multipartite est invité à se pencher sur les observations et conclusions de l'étude de Transparency International à venir portant sur les risques de corruption liés à l'octroi des licences, afin de formuler des recommandations pour se prémunir contre ces risques.	Mettre à la disposition du public les procédures et les données relatives à l'octroi des licences, aux contrats et aux transferts ayant lieu en cours d'année	2.2-1	Mettre en place un processus de divulgation en temps réel des octrois de licence, de contrats et de transferts auprès de l'OMNIS/BCMM. Raf. Mission EY, Volet 1 - Intégration des données ITIE	Registre mis en place Publications sur les sites du BCMM et de l'OMNIS					EN ATTENTE	Q2 2023	MMRS, OMNIS, BCMM									
		Mettre en œuvre les recommandations des rapports ITIE	2.2-2	Présenter au MMRS, à l'OMNIS et au BCMM les Rapports et recommandations ITIE visant à améliorer la gestion des licences d'exploitation minière et pétrolière	PV atelier de présentation					EN ATTENTE	Q2 2023	SE, CN									
2.3 Registre des licences		Garantir l'accessibilité du public à un registre minier et pétrolier à jour	2.3-1	Continuer la mise à jour et la gestion du Cadastre en ligne du BCMM et mettre en place un registre en ligne auprès de l'OMNIS Raf. Mission EY, Volet 1 - Intégration des données ITIE	Registre mis à jour BCMM Registre mis en place OMNIS					EN ATTENTE	Q2 2023	MMRS, OMNIS, BCMM									
2.4 Contrats	Conformément à l'Exigence 2.4, Madagascar devra préciser et documenter la politique gouvernementale en matière de divulgation des contrats et licences. Afin de renforcer la mise en œuvre, Madagascar est invitée à divulguer le texte intégral de tous les contrats et licences d'extraction. Il serait souhaitable que le gouvernement intègre des dispositions de divulgation des contrats dans son examen de la législation du secteur. Quant aux sociétés actives à Madagascar, elles sont invitées à se montrer à la hauteur des attentes vis-à-vis des entreprises soutenant l'ITIE en manifestant leur soutien à la divulgation des contrats. Conformément à la Norme ITIE 2019, et en tenant compte en particulier du manque de clarté de la politique gouvernementale, il est attendu du Groupe multipartite qu'il fasse paraître dans son plan de travail, avant l'échéance du 1er janvier 2021, des plans visant à divulguer les contrats, assortis d'un calendrier prévisionnel clair de leur mise en œuvre. Il serait souhaitable que Madagascar divulgue systématiquement, à travers le registre du BCMM, le texte intégral des licences d'exploitation minière, y compris le décret octroyant ou transférant les licences et le cahier des charges auquel adhèrent les entreprises, ainsi que, sur le site Internet de l'OMNIS, le texte intégral des accords de partage de production pétroliers ou gaziers.	Etablir une feuille de route pour la divulgation des contrats	2.4-1	Tenir un atelier de formation du Comité National Madagascar sur l'Exigence 2.4 et la liste de vérification pour la divulgation des contrats	Atelier de formation sur l'Exigence 2.4 et la liste de vérification pour la divulgation des contrats						EN COURS	PRIORITE Q1 2023	SE, CN			Si	Comité National	3ème formation	Tous les Vendredis		
		2.4-2	Valider le projet de feuille de route	Mise en œuvre de la feuille de route					EN ATTENTE	PRIORITE Q1 2023	Champion, MMRS, Gouvernement, CN										
		2.4-3	Solliciter le MMRS/ le Champion pour qu'il se prononce sur la politique du gouvernement en matière de divulgation des contrats et licences	Toutes traces écrites des échanges/ discussions(email, PV, lettres...) et de la politique annoncée (communiqué de presse, annonce publique...)					EN ATTENTE	PRIORITE Q1 2023	SE, CN, MMRS/Champion										
		2.4-4	Sensibiliser les entreprises qui ont exprimé leur soutien envers la transparence des contrats à procéder à leur publication	Partage d'expérience					EN ATTENTE	PRIORITE Q1 2023	Industries extractives, CN										
		2.4-5	Familiariser les parties prenantes avec les conclusions et limites du rapport de BDO	PV de réunions et liste de tâches					EN ATTENTE	PRIORITE Q1 2023	SE, CN										
		2.4-6	Mise en place d'un comité de pilotage composé par le Comité National ITIE, Représentants des Compagnies Pétrolières, minières et de la Société Civile.	Nomination des représentants et comité opérationnel					EN ATTENTE	PRIORITE Q1 2023	SE, CN										
		2.4-7	Sensibiliser le MMRS et l'OMNIS pour la publication des contrats signés après le 01 Janvier 2021	Publication effective des contrats					EN ATTENTE	PRIORITE Q1 2023	SE, CN										
		2.5 Propriété réelle		Réaliser les activités prévues dans la feuille de route nationale	2.5-1	Adopter le projet de décret sur la propriété réelle	Décret adopté					EN ATTENTE	PRIORITE Q1 2023	Gouvernement, MMRS, Entreprise d'Etat					Mars 2022: Decret	A remettre au MMRS l'ancien Projet de Decret (SE) A incorporer dans la Lettre du CN	30/01/2023 03/02/2023
2.5-2	Mettre en place d'un registre des propriétaires réels au niveau du BCMM et de l'OMNIS			Registres opérationnels					EN ATTENTE	PRIORITE Q1 2023	CN, Champion, SE, OMNIS, BCMM										
		Madagascar devra adopter, aux fins du rapportage ITIE, une définition d'« entreprise d'Etat » qui soit conforme à celle qu'on trouve dans l'Exigence 2.6.a.i, à savoir « une entreprise dont le capital appartient exclusivement ou majoritairement à l'Etat et qui est engagée dans des activités extractives pour le compte de l'Etat ». Conformément à l'Exigence 2.6.a.ii, Madagascar devra veiller à ce qu'une description exhaustive des conditions liées à la participation de l'Etat dans les industries extractives soit accessible au public à un rythme annuel, et qu'y figure une mention des intérêts des fonds croisés	Divulguer les informations sur les relations financières statutaires entre Kraoma, l'OMNIS et l'Etat	2.6-1	Publier annuellement les changements et conditions de chaque transaction	Rapport ITIE, Intégration des données				EN ATTENTE	PRIORITE Q1 2023	MMRS, MEF, KRAOMA, OMNIS		SE		Rapports divulgués Questions => Remplissage des 3 fiches	Auto-évaluation par rapport aux publications faites et voir la conformité				

VOLET	EXIGENCES	SUIVI RECOMMANDATIONS APRES DEUXIEME VALIDATION	OBJECTIFS PRINCIPAUX	ACTIVITES	INDICATEURS	2023				ETAT D'AVANCEMENT	DELAI D'EXECUTION	RESPONSABLES	BUDGET CONSOLIDE (en MGA)				SOUS-COMITE EN CHARGE	ACTIONS: QUI	SITUATION JANVIER 2023	A FAIRE	ECHEANCE
						Q1	Q2	Q3	Q4				ETAT		BAILLEURS	TOTAL					
													ETAT (115 000 000Ar)	MMRS (281 000 000 Ar)	BAILLEURS	TOTAL					
2.6 Participation de l'Etat		détenus par les filiales, joint-ventures et associés des entreprises d'Etat. Afin de renforcer la mise en œuvre, Madagascar pourra envisager des moyens de divulguer de façon systématique les informations sur les relations financières statutaires entre Kraoma, l'OMNIS et l'Etat, en publiant les statuts des entreprises d'Etat ainsi que tous les autres textes pertinents (lois, réglementations, décrets) codifiant les relations financières entre l'Etat et les entreprises d'Etat. Madagascar est invitée à explorer des moyens de divulguer systématiquement les informations sur les relations financières existant en pratique entre l'Etat et les entreprises extractives d'Etat (Kraoma et OMNIS), par exemple en publiant de façon routinière, sur leurs sites internet respectifs, leurs états financiers audités, accompagnés d'une description des pratiques de chaque entreprise d'Etat en matière de distribution des profits, de rétention des bénéfices, de réinvestissement dans leurs activités et de financement par des organismes tiers, conformément à l'exigence 2.6.a.i. Il serait souhaitable que Madagascar veille à ce qu'une description de tous les changements qui ont pu survenir dans la participation de l'Etat soit publiée de façon systématique et annuelle par le biais des systèmes du gouvernement et des entreprises d'Etat, avec notamment les conditions de chaque transaction.	Divulguer une description de tous les changements sur la participation de l'Etat	2.6-2	Continuer la mise à jour des informations contextuelles dans les rapports de réconciliation EITI					EN COURS	Q1 2023	SE, CN,									
				2.6-3	Etablir un mécanisme régulier de divulgation des volumes et des valeurs de production pour tous les minerais					EN COURS	Q2 2023	SE, CN, IE									
3.1 Prospection			Divulguer les données sur la prospection	3.1-1	Etablir un mécanisme régulier de divulgation des volumes et des valeurs des exportations					EN COURS	Q4 2023	SE, CN, IE									
3.2 Production			Divulguer les données sur la production	3.2-1	Intégrer ce point dans le rapport de réconciliation					EN COURS	Q4 2023	SE, CN,									
3.3 Exportation			Divulguer les données sur l'exportation	3.3-1	Intégrer ce point dans le rapport de réconciliation					EN COURS	Q4 2023	SE, CN,									
4.1 Exhaustivité des données			Divulguer tous les versements significatifs par le gouvernement et les entreprises via site et rapports annuels	4.1-1	Vérifier l'applicabilité dans les prochains rapports de réconciliation EITI					EN COURS	Q4 2023	SE, CN,									
				4.1-2	Convenir des montants des paiements et revenus considérés comme significatifs et en donner une définition		Vérifier l'applicabilité dans les prochains rapports de réconciliation EITI			EN COURS	Q4 2023	SE, CN,									
4.2 Revenus en nature			N/A	4.2-1	Définir de la matérialité des recettes publiques provenant du transport de minerais					EN COURS	Q4 2023	SE, CN, AI, Min Transport									
4.3 Infrastructures et Accords de troc			N/A	4.3-1	Déterminer qui sont les entreprises publiques					EN COURS	Q4 2023	Champion, MMRS, SE, CN, AI									
4.4 Revenus issus du Transport			Améliorer les divulgations des revenus issus des transports dans les	4.4-1	Améliorer les divulgations de la part de ces sociétés dans les Rapports de réconciliation EITI					EN COURS	Q4 2023	SE, CN									
4.5 Transactions des Entreprises d'Etat			Améliorer la transparence des entreprises d'Etat	4.5-1	Publier les Procès-Verbaux des conseils d'administration ou communiqués de presse sur les principales décisions du conseil de ces compagnies					EN COURS	Q4 2023	Champion, MMRS, SE, CN, AI									
				4.5-2	Publier les rapports financiers Ad hoc et les états de comptes des entreprises publiques		Rapports financiers Ad hoc Etats de comptes des entreprises publiques			EN COURS	Q4 2023	Champion, MMRS, SE, CN, AI									
4.6 Paiements directs infranationaux				4.6-1	Suivre les recommandations du rapport sur les paiements infranationaux					EN COURS	Q4 2023	SE, CN									
				4.6-2	Intégrer les informations sur les paiements infranationaux dans les Rapports de réconciliation EITI		Obtention d'informations fiables			EN COURS	Q4 2023	AI, SE									
4.7 Désagrégation	Conformément à l'Exigence 4.7, Madagascar devra veiller à publier les données ITIE en les ventilant par rapport à chaque projet, pour les impôts qui sont prélevés sur la base des licences (ex. recettes non fiscales). Par ailleurs Madagascar est tenue de s'assurer que sa définition de « projet » est conforme à celle qu'on trouve dans l'Exigence 4.7, à savoir « des activités opérationnelles qui sont régies par un seul contrat, une licence, un bail, une concession ou tout accord de nature juridique similaire, définissant la base des obligations de paiement envers l'Etat ».		Assurer que le terme projet est conforme à l'exigence 4.7	4.7-1	Introduire la notion de déclaration par projet dans la réalisation des prochains rapports de réconciliation EITI					EN ATTENTE	Q1 2023	SE, CN									
				4.7-2	Publier les données ITIE en les ventilant par rapport à chaque projet, pour les impôts qui sont prélevés sur la base des licences (ex. recettes non fiscales).		Rapport ITIE ventilé			EN ATTENTE	Q1 2023	SE, CN									
				4.7-3	Revoir la définition du terme "Projet"		Rapport ITIE, Intégration des données			EN ATTENTE	Q1 2023	SE, CN									
4.8 Ponctualité des données			Publier à temps les Rapports de réconciliation EITI	4.7-4	Réaliser une réconciliation des flux financiers entre les industries extractives et l'Etat - pour les années fiscales 2021 et 2022					EN ATTENTE	Q4 2023	SE, CN			450 000 000	450 000 000	CSSE,CN,SE	Etat, IE		Collecte des données, analyse,...	
				4.8-1	Réaliser une réconciliation des flux financiers entre les industries extractives et l'Etat - pour les années fiscales 2021 - 2022		Rapport ITIE, Intégration des données			EN ATTENTE	Q4 2023	SE, CN									
4.9 Qualité des données			Améliorer la fiabilité des données des Rapports de réconciliation EITI	4.9-1	Mettre en œuvre le protocole d'accord avec la Cour des comptes dans la réalisation des prochains rapports de réconciliation EITI					EN ATTENTE	Q4 2023	Cour des comptes, CN, SE,			22 000 000	22 000 000	CN,SE	Cours des comptes		réconciliation des données de l'Etat (transferts infranationaux)	
				4.9-2	Publier sur le site web de l'EITI Madagascar les rapports financiers du BCMM et de l'OMNIS sur la réaffectation des fonds qu'ils prélèvent et leurs utilisations		Liens web disponible et Rapports de réconciliation EITI			EN ATTENTE	Q2 2023	Champion, MMRS, BCM, OMNIS									
				4.9-3	Engager des discussions avec l'OECEM pour l'intégration de la certification des canaux ITIE dans les travaux du CAC		Certification des canaux ITIE par les CAC			EN ATTENTE	Q4 2023	SE, CN									
5.1 Répartition des revenus			Optimiser les retombées du secteur extractif	5.1-1	Divulguer les textes réglementaires sur le calcul de transfert en faveur de chaque unité gouvernementale locale					EN ATTENTE	Q4 2023	SE, CN, BCM, OMNIS									
5.2 Transferts infranationaux	Conformément à l'Exigence 5.2, Madagascar devra publier les incohérences constatées entre, d'une part, les parts statutaires des frais d'administration minière (FAM) et les ristournes minières et, d'autre part, les transferts effectifs, ventilés par unité gouvernementale locale, pour toutes les entreprises extractives. Afin de renforcer la mise en œuvre, il serait souhaitable que Madagascar envisage de divulguer de façon systématique les informations sur les transferts infranationaux correspondant aux FAM sur le site Internet du BCMM, y compris les décrets déterminant le calcul des transferts en faveur de chaque unité gouvernementale locale. Les parties prenantes sont invitées à se servir des données ITIE sur les transferts infranationaux pour favoriser le débat à l'échelle infranationale et renforcer la gestion des revenus extractifs par les autorités locales, de telle sorte que le secteur puisse contribuer à un développement local plus inclusif et durable.		Suivre les recommandations des rapports sur les paiements et les transferts infranationaux	5.2-1	Créer un logiciel en ligne par le BCMM qui serait consultable par les communes à travers un identifiant					EN ATTENTE	Q4 2023	BCMM, SE									
				5.2-2	Intégrer les informations dans le rapport de réconciliation		Promotion et appui de la mise en œuvre du budget participatifs dans trois zones minières/pétrolières (Tollara, Tsamiro, Nord de Mcar)			EN ATTENTE	Q4 2023	SE, CN,									
				5.2-3	Continuer et améliorer la publication des transferts infranationaux dans les prochains rapports		Rapport ITIE, Intégration des données			EN ATTENTE	Q4 2023	SE, CN, AI									
5.3 Gestion des revenus et des dépenses			Utilisation adéquate des revenus provenant des industries extractives	5.3-1	Définir les dépenses fiscales et intégrer la divulgation des dépenses quasi fiscales dans les prochains rapports de réconciliation EITI					EN COURS	Q4 2023	SE, CN, AI									

VOLET	EXIGENCES	SUIVI RECOMMANDATIONS APRES DEUXIEME VALIDATION	OBJECTIFS PRINCIPAUX	ACTIVITES	INDICATEURS	2023				ETAT D'AVANCEMENT	DELAI D'EXECUTION	RESPONSABLES	BUDGET CONSOLIDE (en MGA)				SOUS-COMITE EN CHARGE	ACTIONS: QUI	SITUATION JANVIER 2023	A FAIRE	ECHEANCE					
						Q1	Q2	Q3	Q4				ETAT		BAILLEURS											
													ETAT (115 000 000Ar)	MMRS (281 000 000 Ar)	BAILLEURS	TOTAL										
6.1 Dépenses sociales et environnementales			Documenter les retombées sociales du secteur extractif	6.1-1	Continuer et améliorer la publication des dépenses sociales et environnementales dans les prochains rapports	Rapport ITIE, Intégration des données					EN COURS	Q4 2023	SE, CN, AI													
				6.1-2	Intégrer l'approche genre dans les informations contextuelles lors de la réalisation des rapports de réconciliation EITI	Rapport ITIE, Intégration des données					EN COURS	Q4 2023	SE, CN, AI													
	6.2 Dépenses quasi fiscales des entreprises d'Etat		Améliorer la transparence sur l'utilisation des revenus collectés par les entreprises d'Etat	6.2-1	Sensibiliser l'opinion publique et le Gouvernement pour faciliter les déclarations quasi – fiscales	Rapport ITIE, Intégration des données					EN COURS	Q4 2023	Champion, MMRS, SE, CN													
				6.3-1	Assurer la divulgation des contributions économiques du secteur dans les prochains rapports de réconciliation EITI	Rapport ITIE, Intégration des données					EN COURS	Q4 2023	SE, CN, AI													
6.4 Impact environnemental des activités extractives			Evaluer l'impact environnemental	6.4-1	Intégrer dans le rapport les dispositions légales, réglementaires relatives à la gestion et au suivi environnemental y compris les sanctions et obligations environnementales ...	Rapport ITIE, Intégration des données					EN COURS	Q4 2023	SE, AI													
				6.4-2	Publier des rapports synthétiques sur les Rapports de réconciliation EITI	Rapport de réconciliation EITI résumé					EN COURS	Q4 2023	SE, CN, AI													
1.5 Plan de travail			S'assurer que "le plan de travail reflète les priorités de la mise en œuvre de l'ITIE et les priorités nationales en matière de gouvernance du secteur extractif"	1.5-1	Sensibiliser le Comité National via le SI sur le nouveau modèle de validation en 3 parties: engagement du gouvernement, transparence et utilisation des données ITIE	Atelier de sensibilisation					EN COURS	Q4 2023	SE, CN et SI													
				1.5-2	Tenir une réunion avec les différentes parties prenantes pour définir les priorités de la mise en œuvre de l'ITIE et les priorités nationales en matière de gouvernance du secteur extractif	PV de réunion					EN COURS	Q4 2023	SE, CN													
				1.5-3	Intégrer les mesures correctives et les recommandations dans le plan de travail	Publication du PTA 2022 - 2023					EN COURS	Q4 2023	SE, CN													
7.1 Débat public			Valoriser et disséminer les données ITIE	7.1-1	S'approprier le rapport Evaluation de l'utilisation des données ITIE et propositions d'actions de valorisation et mettre en œuvre les recommandations de plan d'action validée par le CN	Nombre d'activités réalisées Adoption des propositions d'actions de valorisation					EN ATTENTE	PRIORITE Q1 2023	SE, CN													
				7.1-2	Remplissage du fichier de données résumées sur la base du Rapport	Données résumées disponibles et publiées sur site ITIE					EN ATTENTE	PRIORITE Q1 2023														
				Promouvoir l'EITI en tant que plateforme de débats et de réflexion pour la bonne gouvernance du secteur extractif	7.1-3	Organiser des ateliers-débats et sensibilisation dans les régions minières	Nombre de réunions organisées par le collège des OSC					EN ATTENTE	PRIORITE Q1 2023	SE, OSC												
					7.1-4	Organiser des ateliers thématiques au niveau national et régional	Nombre d'ateliers réalisés					EN ATTENTE	PRIORITE Q1 2023	SE, CN												
					7.1-5	Organiser une conférence nationale EITI	Rapport sur les recommandations de la Conférence					EN ATTENTE	Q4 2023	SE, CN												
				Améliorer la transparence du secteur extractif malgache	7.1-6	Elaborer une stratégie de communication EITI	Stratégie de communication EITI					EN ATTENTE	PRIORITE Q1 2023	SE, CN				74 132 032	74 132 032							
					7.1-7	Résumer et comparer la part de chaque flux de revenus au revenu total obtenu par chaque niveau des entités de l'Etat	Statistiques et Graphiques sur le secteur extractif					EN ATTENTE	Q4 2023	SE, CN												
					7.1-8	Finaliser la cartographie des données disponibles et faire une étude de faisabilité si nécessaire	Etude de faisabilité					FAIT	-	SE, AI, CN												
				7.2 Accessibilité des données et données ouvertes			Assurer l'accessibilité au public des divulgations ITIE	7.1-9	Faire le suivi des recommandations des Rapports de réconciliation EITI	Fiche de commentaires du Comité National sur le suivi des recommandations					EN ATTENTE	Q4 2023	SE, CN, AI									
								7.1-10	Faire le suivi des mesures correctives issues de la validation	Progrès de la validation					EN ATTENTE	Q4 2023	SE, CN									
7.2-1	Activation du site internet	Site internet fonctionnel									EN ATTENTE	PRIORITE Q1 2023														
7.3 Suivi des recommandations			Initier les réformes pour améliorer la transparence du secteur extractif	7.2-1	Convenir d'une politique d'ouverture de données	Politique adoptée et publiée sur le site de l'EITI Madagascar					EN ATTENTE	Q4 2023	SE, CN													
				7.2-2	Publier sur le site web de l'EITI Madagascar les résultats des Rapports de réconciliation EITI en format données ouvertes (xlsx or csv)	Liens web sur les données ouvertes					EN ATTENTE	Q4 2023	SE, CN													
				7.2-3	Remplir les fichiers données résumées après chaque publication de rapport ITIE	Fichiers remplis					EN ATTENTE	Q4 2023	SE, CN													
7.4 Résultats et impacts de la mise en œuvre			Améliorer les résultats et les impacts de l'EITI à Madagascar	7.3-1	Evaluer les niveaux de progrès réalisés pour chaque recommandation	Tableau d'évaluation dans le rapport annuel d'avancement					EN ATTENTE	Q4 2023	SE, CN													
				7.3-2	Prendre une ou deux recommandations pertinentes de l'administrateur indépendant et les transformer en une réforme gagnante	Publication sur les résultats et les impacts					EN ATTENTE	Q4 2023	SE, CN													
				7.3-3	Elaborer le rapport d'avancement 2021	Présentation publique du rapport d'avancement 2021-2022					EN COURS	PRIORITE Q1 2023	SE				39 060 000	39 060 000								
TOTAL (en MGA)				7.4-1	Définir des activités de dissémination des publications ITIE en cohérence avec le nouveau modèle de validation	Liste d'activités à réaliser					EN ATTENTE	Q4 2023	SE, CN													
				7.4-2	Consulter les parties prenantes sur le Rapport d'avancement 2021	Atelier de consultation sur le Rapport d'avancement 2019 - 2023					EN ATTENTE	Q4 2023	SE, CN, Champion													
				7.4-3	Continuer le suivi des recommandations issues du rapport sur le diagnostic des informations géo scientifiques	Rapport de suivi					EN ATTENTE	Q4 2023	MMRS, SE, CN													
TOTAL (en MGA)													115 000 000	281 000 000	1 021 617 732	1 417 617 732										
TOTAL (en USD)														26 136	63 864	232 186	322 186									

RESULTATS ET IMPACT